



**VILLE DE
LA GRAND-CROIX**

2, rue Jean Jaurès
Tél. 04 77 73 22 43
Fax. 04 77 73 41 20

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA GRAND-CROIX (42320)**

DELIBERATION n° 2017.05-41

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA GRAND-CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2017

Membres présents : M. Luc FRANÇOIS, Mme Nathalie MATRICON, M. Kahier ZENNAF, M. Gérard VOINOT, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Marc BONNEVAL, Mme Delphine VINCENT, M. Samuel MERLE, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Bertrand CHANAVAT, M. René SERINE, Mme Géraldine REMILLIEUX, Mme Véronique REYNAUD, M. Lionel VALLON, Mme Gabrielle CHAMBE, Mme Hélène ALLABRUNE, M. Emmanuel PITIOT, Mme Magali BOURRAT OLIVIE, M. Alphonse SCOZZARI BAIO.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Christiane CHARBONNEL (pouvoir à Mme Nathalie MATRICON)
M. Michel NOIR (pouvoir à M. Gérard VOINOT)
M. Olivier MAISONNEUVE (pouvoir à M. Marc BONNEVAL)
Mme Isabelle COULONJOU (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)
Mme Véronique HENRY (pouvoir à M. Bertrand CHANAVAT)
Mme Florence BROSSE (pouvoir à M. Samuel MERLE)
M. Cyril HILLION (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS)
Mme Marie-Christine COSI (pouvoir à Mme Delphine VINCENT)

Membre absent : M. Abde Rachid DAOUD

Secrétaire de séance : Mme Delphine VINCENT

OBJET : Service vie scolaire - approbation des tarifs au 1^{er} septembre 2017

Rapporteur : Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint

Il est proposé de revaloriser les tarifs du service vie scolaire au 1^{er} septembre 2017. Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie

L'augmentation représente 1 % pour les repas commandés dans les délais et 2 % pour les repas sans réservation ou réservation faite hors délais.

	Tarifs par enfant/repas	
	Pour mémoire 2016	Propositions 2017
Contribuables locaux		
Un enfant	3,98 €	4,02 €
Deux enfants	3,88 €	3,92 €
A partir de trois enfants	3,78 €	3,82 €
Non contribuables locaux	5,10 €	5,15 €
Repas sans réservation ou réservation faite hors délais	5,84 €	5,96 €

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20170515-2017-05-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2017
Publication : 18/05/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

le Maire,
Luc FRANCOIS

Accueil périscolaire

Le périscolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 7 h le matin et jusqu'à 19 h le soir, sur trois sites, ainsi que le mercredi matin, de 7 h à 8 h 30 et de 11 h 30 à 12 h 30 pour les enfants des écoles publiques.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

L'augmentation représente 1 % pour le tarif horaire et 2% pour les tarifs forfaitaires.

		Tarifs pour une heure	
		Pour mémoire 2016	Propositions 2017
Si quotient familial < 457	Contribuables locaux	1,42 €	1,42 €
Si quotient familial > 457	Contribuables locaux	2,18 €	2,20 €
Si quotient familial < 457	Non contribuables locaux	1,72 €	1,74 €
Si quotient familial > 457	Non contribuables locaux	2,68 €	2,72 €

		Tarifs forfaitaires Prestation du matin	
		Pour mémoire 2016	Propositions 2017
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	3,27 €	3,33 €
	Non contribuables locaux	4,02 €	4,10 €

		Tarifs forfaitaires Prestation du soir	
		Pour mémoire 2016	Propositions 2017
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	5,45 €	5,56 €
	Non contribuables locaux	6,70 €	6,83 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 23 voix pour 5 abstentions :**

☞ approuve les nouveaux tarifs du service de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire tels qu'ils sont présentés, au 1^{er} septembre 2017,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations
du Conseil Municipal

Fait à La Grand'Croix, le 17 mai 2017

**Le Maire,
Luc FRANÇOIS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20170515-2017-05-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2017
Publication : 18/05/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

le Maire,
Luc FRANÇOIS